



---

**Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Université**  
**Jeu**

---

Début de la séance 16h25

**Présidence:** M. Boris Vejdovsky

**Direction:** M. Dominique Arlettaz, Recteur  
Mme Danielle Chaperon, Vice-Rectrice  
M. Jean-Paul Dépraz, Vice-recteur  
M. Philippe Moreillon, Vice-recteur

**Secrétaire général:** M. de Perrot

**Doyen:** M. René Knüsel, SSP

**Invités:** Mme Franciska Krings  
M. Benoît Frund

**Membres présents:**

Mme Claire Clivaz - M. Xavier Gravend - M. David Giauque - M. David Boulaz - Mme Virginie Kyriakopoulos - M. Matthieu-Louis Morerod - Mme Ute Heidmann - Mme Agnieszka Soltysik Monnet - M. Hans-Georg Von Arburg - M. Dominique Gigon - M. Samuel Beroud - M. David Giauque - M. Fabien Ohl - M. Pascal Roman - M. Jacques-Antoine Gauthier - M. Jean-Pierre Müller - M. Andrea Coduri - M. Jean-Claude Usunier - M. Alessandro Villa - M. Steve Binggeli - Mme Corinne Delapierre - M. Joël Gashaza - M. Torsten Vennemann - Mme Céline Rozenblat - Mme Nathalie Chèvre - Mme Sabrina Damiani - M. Nicolas Gilliard - M. Winship Herr - M. Jacques Beckmann - M. Jean-Marc Joseph - Mme Nicole Vouilloz - M. Cyril Mikhail - Mme Carine Carvalho - Mme Elisabeth Lamont-Hoffman

**Excusés:**

M. Jacques Lanarès, Vice-recteur - M. Patrick Francioli, Doyen FBM - M. Jean Ruegg, Doyen FGSE, M. Pierre Gisel, Doyen FTSR  
M. Michael Hahn - Mme Elena Nuzzo - Mme Mette Berger - Mme Brigida Rusconi

**Ordre du jour**

1. Accueil et bienvenue du Président
2. Nomination d'un secrétaire. Modification du Règlement du CU et proposition d'un «secrétariat tournant» au sein du Bureau
3. Communications du Bureau
4. Formalités
  - Désignation des scrutateurs
  - Adoption du procès-verbal du 25 novembre 2010
  - Adoption de l'ordre du jour



5. Composition de la Direction de l'Université pour la période 2011/2016 - *annexe*
6. Discussion sur le compte-rendu du groupe de travail sur le Règlement général des études - *annexe*
7. Divers et interpellations
  - 7.1. Interpellation du Prof. Jean-Claude Usunier : «Le "Tout en anglais" à HEC Lausanne» - *annexe*

## **1. Accueil et bienvenue du Président**

Le Président souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil et souligne que le quorum permettra de délibérer. Il exprime sa satisfaction par rapport à l'arrivée de deux professeurs de la Faculté des lettres:

- Mme la Prof. Agnieszka Soltysik Monnet (Section d'anglais),
- M. le Prof. Hans-Georg Von Arburg (Section d'allemand).

Il se réjouit que les places de représentation à ce Conseil soient dorénavant quasi complètes (il manque encore un professeur pour la Faculté de droit et des sciences criminelles).

## **2. Nomination d'un secrétaire. Modification du Règlement du CU et proposition d'un «secrétariat tournant» au sein du Bureau**

Normalement, le secrétaire est désigné pour un an. Le Bureau propose plutôt un «secrétariat tournant» partagé entre les différents membres du Bureau. Pour que ceci puisse se faire, il faudrait modifier l'article 12 c du règlement et ajouter la phrase: «Sur proposition du Président, le Conseil pourra désigner un des membres du Bureau (à l'exception des Président et Vice-président) pour assurer un secrétariat tournant des séances.»

Cette proposition du Bureau est acceptée à l'unanimité.

## **3. Communication du Bureau**

Pas de communication particulière.

## **4. Formalités**

### **● Désignation des scrutateurs**

Les scrutateurs sont Mme Ute Heidmann et M. David Giaucque, approuvés comme tels par l'assemblée.

### **● Adoption du procès-verbal du 25 novembre 2010**

Le Recteur demande une modification au point 6, 1<sup>er</sup> paragraphe de la page 3.

Le procès-verbal est adopté sous réserve de cette correction, avec remerciements à M. de Perrot.

### **● Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

## **5. Composition de la Direction de l'Université pour la période 2011/2016 - *annexe***

Le recteur, M. Arlettaz, prend la parole pour présenter la composition de la Direction 2011/2016. Il rappelle le déroulement de son élection par le Conseil le 20 mai 2010 et

sa nomination par le Conseil d'Etat en juin 2010. Il rappelle le cadre légal de la composition de la Direction de l'UNIL: 7 membres au maximum appartenant au personnel académique et au personnel administratif et technique.

Il explique qu'il s'est d'abord tourné vers les membres actuels de la Direction. Hormis M. Dépraz qui devra prendre sa retraite en avril 2012 (et à qui seront confiées des missions spécifiques jusqu'à cette date), les trois autres membres ont accepté de se réengager pour une nouvelle période de 5 ans. Il les remercie pour cet engagement.

Afin d'apporter des idées nouvelles, il a demandé l'engagement de deux nouvelles personnes. Il souhaite ainsi développer son plan général, présenté en mai 2010 lors de son élection, et en rappelle les principaux éléments. Il s'agit notamment de favoriser l'accès aux études, spécialement aux masters; de valoriser la place de l'UNIL au niveau international; d'améliorer l'égalité des chances. La politique de la relève académique, qui avait été évoquée dès le mois de mai 2010, est la 1<sup>ère</sup> priorité de la planification stratégique 2013/2016 de la CRUS, annoncée entre temps. Il en va de même pour la politique de développement du Campus dans une perspective de développement durable, qui fait également partie des projets de la CUS (des moyens seront dégagés à cet effet).

Afin de développer ces chantiers, il s'appuiera donc sur une équipe de 5 vice-recteurs/rectrices. Il présente tout d'abord au Conseil les deux nouveaux membres de la Direction:

- Mme la Prof. Franciska Krings, Faculté des HEC;
- M. Benoît Frund, actuel directeur d'UNIBAT.

Mme la Prof. Danielle Chaperon s'occupera des enseignements, des affaires étudiantes, de la Fondation pour la formation continue, de l'Interface sciences-société.

M. le Prof. Philippe Moreillon sera responsable de la Recherche et des Relations internationales: relations avec le Fonds national, suivi des pôles de recherche; recherche en science de la vie, Cadmos, transfert de technologie, plateforme des Alumni; positionnement de l'UNIL sur la scène internationale.

Mme la Prof. Franciska Krings aura la charge de la relève académique et de la diversité, c'est à dire le suivi des procédures de nomination des professeurs assistants, maîtres assistants, recrutement des assistants, formation doctorale (CUSO). Elle s'occupera également de la diversité des carrières à l'UNIL, de l'égalité des chances et de la médiation.

M. le Prof. Jacques Lanarès se consacrera à la Qualité et aux ressources humaines: évaluation de l'enseignement, suivi des procédures de nomination et d'évaluation des professeurs ordinaires et associés, ressources humaines, statistiques.

M. Benoît Frund développera un nouveau dicastère qui s'intitulera: Durabilité et campus et qui comprendra la politique de développement durable du site, les bâtiments, la sécurité et la restauration.

Jusqu'en 2012, M. Dépraz règlera les dossiers spéciaux: Amphipôle, relations avec le CHUV (gestion des locaux sur les sites de Bugnon et d'Epalinges).

Le recteur assurera la représentation de l'UNIL, la politique générale, les finances et la supervision du CI.

La Direction s'appuiera sur le soutien de M. Marc de Perrot, Secrétaire général, qui aura la charge de la Communication (Unicom) et des Archives.

M. Arlettaz a veillé à ce que chacune des tâches assignées aux membres de la nouvelle Direction corresponde aux grandes lignes du plan d'intentions annoncé en mai 2010.

La nomination de cette nouvelle Direction doit être soumise à la ratification du Conseil de l'UNIL. Il remercie chaleureusement les personnes qui ont accepté ces engagements.

Le travail de la nouvelle Direction débutera d'ici à deux semaines pour la préparation du plan d'intentions 2011/2016 qui devrait être présenté au Conseil en novembre et soumis ensuite au Conseil d'Etat qui élaborera, sur cette base, le plan stratégique de l'UNIL à l'intention du Grand Conseil.

**Débat et interventions:**

M. Herr demande l'explication du contenu du dossier Médiation.

M. Arlettaz explique qu'il s'agit du bureau de la médiation et du réseau Dialog-Unil qui accueillent les gens qui ont besoin d'une aide pour les soutenir directement ou les orienter.

M. Beckmann fait la proposition d'un sujet brûlant concernant CHUV: des médecins et biologistes ont un problème de parcours académique. Il faudrait le mettre à l'ordre du jour pour le régler.

Mme Carvalho intervient pour remercier le souci d'avoir donné de l'importance au point de l'égalité des chances, sur lequel elle travaille.

M. Herr souhaite s'associer sur cet avis de l'importance de l'égalité des chances.

Mme la Prof. Franciska Krings explique qu'elle est à l'UNIL depuis 4 ans, recrutée comme professeure assistante en PTC et nommée professeure ordinaire depuis janvier 2011. Elle a donc une expérience personnelle récente en matière de relève académique et a des idées à apporter. Quant à la diversité, elle souhaite la voir développer au sens large.

M. Benoît Frund a dirigé un groupe sur la mise en place d'un projet de l'Agenda 21 de l'UNIL - durabilité. Ce groupe a rendu un rapport en février 2010, et il a eu envie d'impulser sa mise en œuvre. Il a donc déjà contribué au sein d'Unibat à l'élaboration théorique de ce projet et se réjouit de participer à son développement concret.

M. Samuel Beroud souhaite connaître les modalités pour l'élection d'un membre non-académique au titre de vice-recteur, cette élection n'étant à sa connaissance pas imposée par la LUL.

M. Arlettaz explique que cela est imposé par la LUL et que la ratification de l'équipe de Direction par le Conseil ne concerne effectivement que les membres académiques, mais le Conseil vote en bloc sur l'ensemble de l'équipe proposée. A propos de M. Frund, il précise que la proposition qu'il lui a faite a été claire et qu'il ne peut s'engager que jusqu'en 2016 (puisque M. Arlettaz a déjà déclaré qu'il ne se représenterait pas pour un 3<sup>ème</sup> mandat). Le choix d'une possible reconduction de cette fonction appartiendra à la Direction suivante. Cette situation est tout à fait claire vis à vis de M. Frund.

**Vote:**

oui: 33

non: zéro

blanc: 2

Total: 35.

La nouvelle équipe est approuvée par le Conseil. Le Président félicite la nouvelle équipe.

## 6. **Discussion sur le compte-rendu du groupe de travail sur le Règlement général des études - annexe**

Il s'agit d'un travail effectué lors de la législature précédente. M. Jean-Tristan Michel présente les enjeux, travaux et résultats du travail accompli.

Il commence par remercier vivement les membres du GT, en particulier M. Dominique Gigon et surtout Mme la Vice-rectrice Chaperon pour leur travail de prise de notes et de synthèse des discussions qui ont mené à la rédaction du projet soumis au Conseil. Il déplore le fait qu'ACIDUL ait quitté les discussions, arguant du fait que le RGE ne concernant pas le doctorat, les assistants n'avaient pas leur place dans ce groupe de travail.

Il insiste sur le fait que ce texte est le fruit d'un compromis entre les différents intérêts représentés au sein du GT, soit chacune des facultés de l'UNIL, la Direction et la FAE. Ainsi donc, si le Conseil, comme c'est son droit, modifie le projet, il souhaite qu'il garde à l'esprit qu'un compromis est fragile, fruit d'un équilibre entre intérêts divergents.

Il présente ensuite rapidement le projet en soulignant que le but est de couvrir l'entier des études de 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycle à l'Université, soit les bachelors et masters, mais pas le doctorat. Même si ce texte est nécessairement incomplet, par manque de temps et de forces, le groupe a dû renoncer à traiter les sessions partielles d'examens ainsi que la lutte contre la scolarisation des cursus et la multiplication des évaluations. Il manque sans doute encore d'autres choses, mais le projet semble cohérent et peut être présenté en l'état pour adoption. Il est évident, qu'il faudrait, en parallèle à sa discussion ou postérieurement à son adoption, mettre en place des groupes de travail sur ces différents points non traités ou encore imparfaits. De même que la pratique mettra sans doute en lumière certaines imperfections qui devront donc être corrigées.

***Vote pour l'entrée en matière du Conseil sur ce texte pour ouvrir le débat à la prochaine séance: adopté à l'unanimité.***

Cette entrée en matière étant acceptée, les membres du Conseil peuvent l'amender (si possible avant le 10 mars, date de la prochaine réunion du Bureau du Conseil).

Le Président ouvre une discussion générale afin de commencer à évoquer des remarques ou objections qui pourraient être développées à la prochaine séance.

*Question sur la consultation des décanats:*

M. Michel précise que les différents décanats ont des représentants dans la commission. Ils n'ont pas été consultés en tant que tel, mais leurs représentants ont approuvé ce texte. De plus, les doyens sont présents au Conseil de l'UNIL.

*Question sur la confidentialité de ces documents:*

Le Président répond que comme tous documents, les représentants des corps peuvent soumettre les textes à leurs collègues pour discussions par corps ou facultés.

M. Boulaz (CI en Faculté de droit) souligne l'article 26 qui concerne les jours de semaine des examens. Le texte stipule que les examens peuvent avoir lieu du lundi au samedi et il n'y a pas de dérogation possible: c'est contraire à la liberté religieuse.

M. Michel précise l'esprit de ce texte. La dérogation possible évoquée serait celle pour le dimanche. Il est certain que ce texte suit la loi qui admet des dérogations pour raison religieuses les vendredis et samedis.

M. Boulaz évoque également les horaires des examens qui sont limités de 08h00 à 19h00, alors que des examens ont parfois lieu jusqu'à 22h00.

M. Michel répond que c'est bien à cause de tels horaires que ce règlement a été élaboré.

M. Boulaz relève également le délai de 10 jours, accordé pour les recours d'examens dans l'article 33. Ceci est contraire à la loi vaudoise qui accorde des délais de 30 jours.

M. Arlettaz intervient pour dire qu'on ne va pas discuter maintenant de tous les articles, mais que les amendements et des discussions seront bien évidemment organisés. Il précise que la Direction serait très heureuse qu'un règlement général puisse être adopté et mis en vigueur.

*Question de compréhension: Pour les examens, notes et sessions, le texte est assez flou sur leurs modalités.*

M. Michel explique que les pratiques et contraintes étant très différentes d'une faculté à l'autre, des modalités minimales communes ont été définies.

M. Beckmann pose une fois encore la question sur l'article 26: «Il n'y a de dérogation possible».

M. Michel précise que cela veut dire qu'il n'y a pas d'examen le dimanche.

M. Beckmann remarque que cette harmonisation des règlements va entraîner une baisse de la diversité et de la richesse des pratiques.

M. Michel relève qu'avec la multiplication de filières, il ne s'agit que d'une première vague d'uniformisation des pratiques des facultés.

M. Ohl s'interroge sur les crispations des facultés et sur la spécificité de leurs pratiques.

M. Michel lui répond qu'il s'agit d'uniformiser, non pas d'unifier, ceci dans le but de faciliter la pratique des étudiants. Bien entendu, on ne souhaite pas gommer les spécificités et l'histoire de chaque faculté.

Un débat s'engage sur les pratiques spécifiques des facultés et leur difficile harmonisation.

Mme Lamont-Hoffman intervient plus tard dans ce débat pour émettre l'avis que la visibilité pour les destinataires (les étudiants) devrait prévaloir sur l'historicité des facultés. Travaillant elle-même dans un service aux étudiants, elle subit ces différences et bien souvent la complexité, voire l'opacité des pratiques qui diffèrent d'un endroit à l'autre.

M. Michel lui répond qu'il s'agit bien de l'esprit dans lequel la commission a travaillé, et que si ces pratiques doivent converger, on doit laisser du temps aux adaptations et que tout ne peut être réalisé trop rapidement.

M. Villa s'étonne que le document ne mentionne pas l'inscription aux enseignements.

M. Michel lui répond que cela n'a pas été débattu au sein de la commission, mais qu'un amendement peut être proposé.

M. Usunier intervient pour dire que si les facultés le veulent, elles peuvent dépasser le problème de l'inscription aux examens en mettant en place une mécanique automatique.

Mme Delapierre demande si on doit maintenant discuter ou écrire les articles ?

Le Président répond que le mieux est d'écrire pour le 10 mars les remarques et amendements.

M. Gravend souligne quant à lui l'article 7: «Equivalences accordées que pour des études antérieures non terminées». Il ne comprend pas cet exclusivisme et se demande pourquoi un enseignement validé ne pourrait pas servir dans un autre cursus.

M. Michel lui répond que quelqu'un qui a obtenu un grade grâce à un enseignement ne peut pas le réutiliser dans le cadre d'un autre grade.

M. Gravend rappelle qu'un cours est une compétence et non une monnaie épuisable. Il lui semble que notamment dans les cursus pluridisciplinaires, un même cours peut s'inscrire dans plusieurs cursus. De plus, à l'heure de l'interdisciplinarité, il voit difficilement comment on peut demeurer enfermé dans ces filières étanches qui ne permettent pas d'utiliser ses compétences d'autres domaines, voire qui ne permettent pas à des cours à la frontière entre plusieurs disciplines d'être comptabilisés plusieurs fois.

M. Herr se réjouit de l'existence de ce document en tant que directeur d'une école dans la FBM. Cela aidera également à la gestion.

M. Mikhaïl trouve inutile de refaire le travail déjà fait par la commission.

Le Président explique qu'il ne s'agit pas de refaire le travail, mais de permettre aux uns et aux autres de s'exprimer et de rédiger des amendements qui soutiendront la discussion sur chaque article.

M. Coduri demande si ce règlement pourra servir aux étudiants pour des recours.

M. Michel lui répond que oui, c'est fait pour cela.

M. Müller se demande quelles sont les pratiques nouvelles apportées par ce règlement.

M. Michel répond qu'il s'agit surtout du minimum que chaque faculté peut accepter pour l'instant pour se rapprocher de pratiques communes. Certains articles entérinent des pratiques existantes dans certaines facultés mais sont nouvelles pour d'autres; quelques unes sont toutes nouvelles comme l'adoption dans le monde universitaire du vocabulaire de la CRUS, ou les délais d'inscriptions aux examens qui seraient harmonisés (début, fin et durée).

M. Boulaz précise qu'il ne suffit pas que les délais d'inscription soient harmonisés, car l'inscription pratique est très différente dans sa difficulté selon les facultés.

M. Michel souligne le fait que les différences sont effectivement fortes et si l'on parvient à une harmonisation, une homogénéisation totale n'est pas possible en si peu de temps.

M. Herr s'étonne de l'article 30 qui stipule la disparition des listes de présence aux cours. Il insiste que les séminaires et les cours qui font appel à des intervenants extérieurs (convocations de patients, notamment) requièrent une présence régulière des étudiants.

M. Michel précise que l'idée est de supprimer ce contrôle systématique, mais cela ne concerne pas les cours qui dépendent de la présence des étudiants, comme les séminaires ou autre activités collectives (par exemple en HEC des jeux de rôle).

M. Gauthier souligne que l'article mélange cours et séminaires. Cette discussion montre qu'il faut les distinguer quant à la présence régulière que l'on peut exiger.

M. Joseph explique que la mise à disposition de malades est également particulièrement problématique quant à la non obligation de la présence. Alors comment pourra-t-on appliquer ce règlement ?

M. Michel précise que pour les cas particuliers, les décanats pourront décider d'exceptions si les conditions de fonctionnement du cours nécessitent la présence de tous les étudiants, et donc une liste de présence.

M. Gauthier insiste sur le fait qu'il faut vraiment dans ce cas distinguer cours et séminaires, car c'est bien là que la différence se joue quant à la participation active des étudiants. Il semble que la rédaction de l'article devrait rendre cette distinction claire.

Le Président rappelle que cette discussion est justement faite pour soulever les questions qui seront traitées à la prochaine séance, voire amendées par écrit auparavant.

M. Beroud relève qu'il y a aussi les TP, TD, etc... Il serait donc trop long de préciser davantage les types de cours, mais il est plus souhaitable de permettre, comme la formulation actuelle le stipule, de choisir en fonction des types d'enseignements. La formulation actuelle lui paraît donc satisfaisante.

M. Beckmann demande si M. Michel et les gens qui ont élaboré ce règlement participeront à la prochaine discussion ? Ils ont acquis des compétences qui nous seraient utiles pour continuer à approfondir cette discussion.

Le Président propose d'inviter M. Michel à la prochaine séance du Conseil. Le Président rappelle donc qu'il attend les différentes remarques et amendements (si possible avant le 10 mars) et que la discussion reprendra lors de la prochaine séance. Il remercie les personnes pour la richesse des débats.

## **7. Divers et interpellations**

### **7.1. Interpellation du Prof. Jean-Claude Usunier : «Le "Tout en anglais" à HEC Lausanne» - annexe**

M. Binggeli (CI en Faculté des HEC) lit une lettre collective qu'il souhaite associer au procès-verbal (*annexe*).

M. Usunier dit qu'il s'attendait à cette réaction. Il ne nie pas l'importance de l'anglais et publie lui-même largement dans cette langue. Son objectif est simplement d'attirer l'attention sur l'articulation avec le milieu linguistique local. Le débat doit être posé.

M. Arlettaz expose la position de la Direction. Il remercie M. le Prof. Usunier d'avoir posé ce débat. Il ne souhaite pas s'immiscer dans les affaires de HEC, mais souhaiterait juste exprimer la position de la Direction sur les deux grandes questions posées.

#### **1. Langue d'enseignement**

L'UNIL est clairement une université de rayonnement international et elle le fait par la recherche de haut niveau où l'anglais est la langue de communication et de publication. Par ailleurs, elle le fait également par la promotion de la mobilité. Parmi les étudiants terminant un master à l'UNIL, 45% d'entre eux ont effectué au moins un semestre de mobilité lors de leurs études (soit au bachelor, soit au master). Le but n'est pas «*d'attirer les meilleurs étudiants du monde entier*» comme le mentionne le texte de M. Usunier, mais que l'UNIL soit ouverte aux étudiants venant du monde entier. La politique linguistique pour l'enseignement à l'UNIL a été longuement élaborée et discutée par la commission de politique linguistique. La directive qui en résulte (Directive 3.4) indique que l'enseignant doit maîtriser la langue d'enseignement au niveau B2-C1, soit avancé/autonome.



Le Recteur rappelle que la Direction s'appuie sur le Règlement d'application de la Loi sur l'Université qui stipule que la langue officielle de l'Université est le français, mais que les enseignements peuvent être donnés dans d'autres langues. Cela signifie qu'au niveau de la première année du bachelor, les enseignements sont nécessairement en français. Au niveau des deuxième et troisième années, les cours sont en général en français mais peuvent exceptionnellement être donnés dans une autre langue, pour autant que le plan d'étude des années précédentes, prévoit le perfectionnement au niveau requis dans cette langue. Pour le bachelor, les examens peuvent être présentés selon le choix de l'étudiant, soit en français, soit dans la langue du cours. Tout cela ne concerne évidemment pas les enseignements de langues dispensés à la Faculté des lettres.

En revanche, pour les masters, les facultés ont le choix des langues d'enseignement et d'examen. Cependant (il souligne l'importance de ce «cependant»), dans l'encouragement de la politique de plurilinguisme qui est soutenue par l'UNIL, il est recommandé que les enseignements intègrent plusieurs langues.

## **2. Recrutement des professeurs**

L'objectif de la Direction est de susciter les meilleures candidatures possibles pour les postes que nous offrons et donc de ne pas ajouter d'obstacles linguistiques. Il est possible de recruter des non-francophones (et il n'y a pas que des personnes de langue anglaise, mais également des candidats parlant allemand, italien, russe, etc.). Conformément à la Directive 1.15 de la Direction, les professeurs doivent être capables d'enseigner en français au plus tard au moment de leur évaluation probatoire qui intervient 2 ans après leur engagement.

Il remercie M. Usunier d'avoir reposé ce débat qui montre qu'il faut rester vigilant et pour cela réaffirmer tout autant la politique d'ouverture internationale de l'UNIL, que sa politique de plurilinguisme.

Mme Heidmann qui dirige un centre de littérature comparée ajoute que des résultats émanant de la recherche neurologique montrent que l'état le plus «naturel» ne serait pas unilingue mais bien plurilingue. Ainsi, l'apprentissage et la pratique plurilingues ne peuvent que promouvoir l'exercice et le développement des sciences.

La séance du Conseil se clôt à 18h30 avec un apéritif.

Procès-verbal: Mme Céline Rozenblat

Lausanne, le 14 mars 2011